

SAS IMMOPROST

Représentée par Mr KELLER Anthony en tant que Président
Carte professionnelle n° CPI 7104 2015 000 002 351 valable jusqu'au 07/12/2018
Délivrée par la CCI de Saône et Loire

TARIF 2018

(TVA en vigueur 20%)

TRANSACTION

Montant de la transaction.

(Charge Vendeur)

Honoraires

Bien immobilier en monopropriété :

Minimum jusqu'à 40 000 €

De 40 001€ et plus

4 000.00 € TTC

5% TTC

Bien immobilier en copropriété :

Minimum jusqu'à 45 000 €

De 40 501€ et plus

4 500.00 € TTC

5% TTC

INFORMATION : Ces tranches d'honoraires sont cumulatives

GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION :

6,00 % H.T. soit 7,20 % T.T.C.

Tarif applicable sur l'ensemble des sommes encaissées (loyers, charges, prestations, indemnités) Hors Dépôt de Garantie Locataire

ASSURANCE REVENUS FONCIERS : (dans le cadre de la gestion uniquement)

Loyers impayés – Protection juridique – Inoccupation - Détériorations Immobilière

Assurance APRIL Entreprise **3,2 %** TTC du quittancement

Voir conditions générales et particulières en agence

LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION :

1 Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20.00%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du locataire⁽¹⁾ :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8.00 € TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20.00 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du bailleur⁽¹⁾ :

- honoraires d'entremise et de négociation : 19.00 € TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8.00 € TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC

Le montant de ses prestations est un tarif maximum et s'applique proportionnellement aux mètres carrés de la surface habitable du logement loué mais sera plafonné à 93% d'un loyer mensuel Hors charges par partie (locataire et bailleur) hors honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur.

Barème conforme à la réglementation en vigueur



FNAIM

SAS IMMOPOST

Représentée par Mr KELLER Anthony en tant que Président
Carte professionnelle n° CPI 7104 2015 000 002 351 valable jusqu'au 07/12/2018
Délivrée par la CCI de Saône et Loire

TARIF 2018

(TVA en vigueur 20%)

2 Pour les autres baux (non soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant deux termes de loyer hors charges et hors taxes au taux actuel de la TVA de 20.00 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Bailleur :

Honoraires de clôture de dossier bailleur : 20.00 € TTC par lot

Respect des conditions d'information aux consommateurs de la loi Chatel sur l'information annuelle des possibilités de résiliation des mandats de gérance soumis à tacite reconduction.

Locataire :

Pré-état des lieux OFFERT pendant la période de préavis

Pour l'ensemble des clients du cabinet :

Prêt gratuit d'un camion de déménagement de 22m³

Caution 1500 € et permis de conduire B valide exigé avec relevé d'information du conducteur.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi..... 9h30-12h / 14h-18h30
Mardi..... 9h30-12h / 14h-18h30
Mercredi..... 9h30-12h / 14h-18h30
Jeudi..... 9h30-12h / 14h-18h30
Vendredi..... 9h30-12h / 14h-18h30
Samedi..... 9h30-12h / sur RDV
Dimanche..... Fermeture

